

P.A.4.1 Cœurs agricoles	
Catégorie	Agriculture Priorité A
Instance(s) responsable(s)	Martigny / Fully Instance(s) concernée(s) SDT / ADSA / CVA
Stratégies sectorielles	S.P.2 : Encourager et favoriser des activités agricoles de qualité
Description	<p><u>Etat actuel</u></p> <p>L'agriculture de plaine est une composante importante du tissu économique et culturel du Coude du Rhône tout comme son paysage. Cependant, celle-ci fait face à de fortes pressions, ses surfaces diminuant progressivement en raison des extensions de zones à bâtir, du développement d'infrastructures ou encore de la définition de secteurs de compensations écologiques. Sur les terres agricoles restantes, les conflits (mobilités, nature), le manque d'installations adaptées aux pratiques agricoles professionnelles ou encore les problèmes de répartition et d'accès aux ressources (notamment à l'eau) compliquent davantage le travail des exploitants qui jouent pourtant un grand rôle dans la préservation de la biodiversité et de la diversité paysagère ainsi que dans la production de denrées alimentaires à l'échelle locale et nationale.</p> <p><u>Etat attendu</u></p> <p>Une coordination des terres agricoles au niveau intercommunal en instaurant une gestion par « cœur agricole » permet dès lors de mieux gérer ces surfaces. Les cœurs agricoles sont des ensembles continus de terres agricoles, dans lesquels sont distingués les périmètres centraux, où la priorité est donnée à l'agriculture intensive et les périmètres de franges, à proximité des zones urbanisées ou naturelles, où peut se mettre en place une plus grande mixité d'usages (mobilité douce, agriculture extensive, jardins familiaux, zone agricole spéciale, zone de traitement de produits phytosanitaires, surfaces de compensation biologique, etc.). Cette structuration permet une gestion rationalisée et un fonctionnement amélioré, notamment en minimisant les conflits d'usage.</p> <p><u>P.A.4.1a Cœur Vernayaz - Martigny</u></p> <p>Surfaces estimatives : 209 hectares</p> <p>Problèmes actuels : conflits d'usages, coordination avec R3, déficit environnemental de certains canaux, grandes barrières écologiques (autoroutes, route cantonale, chemin de fer).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Détermination de principes de gestion des circulations motorisées (cheminements mixtes / routes essentiellement agricoles, etc.). > Détermination des différents itinéraires « modes doux » selon les usages. > Coordinations avec le projet R3. > Amélioration et sauvegarde des couloirs écologiques sur l'ensemble du cœur. > Encadrement de l'agriculture de loisirs. > Mise en place d'une gestion des franges (interface agriculture / urbanisation). > Définition d'une ou plusieurs zones agricoles spéciales. > Développement d'un projet de centre de traitement des produits phytosanitaires pour l'ensemble du cœur agricole. <p>Projets en cours :</p>

> Trient à Vernayaz en collaboration avec Martigny.

P.A.4.1b Cœur Martigny-Charrat-Fully

Surfaces estimatives : 709 hectares

Problèmes actuels : conflits d'usages, coordination avec R3, déficit environnemental de certains canaux, grandes barrières écologiques (autoroutes, route cantonale, chemin de fer).

Objectifs :

- > Détermination de principes de gestion des circulations motorisées (cheminements mixtes / routes essentiellement agricoles, etc.).
- > Détermination des différents itinéraires « modes doux » selon les usages.
- > Coordinations avec le projet R3.
- > Amélioration et sauvegarde des couloirs écologiques sur l'ensemble du cœur.
- > Encadrement de l'agriculture de loisirs.
- > Mise en place d'une gestion des franges (interface agriculture / urbanisation).
- > Définition d'une ou plusieurs zones agricoles spéciales.
- > Développement d'un projet de centre de traitement des produits phytosanitaires pour l'ensemble du cœur agricole.

Projets en cours :

- > Canal du Toléron
- > Canal du Syndicat
- > Gouilles du Rosel

P.A.4.1c Cœur Charrat-Fully-Saxon:

Surfaces estimatives : 594 hectares

Problèmes actuels : conflits d'usages, conflit entre trafic agricole et accès à la zone à bâtir (route des Grandes Barres), coordination avec R3, déficit environnemental de certains canaux, grandes barrières écologiques (autoroutes, route cantonale, chemin de fer)

Objectifs et enjeux :

- > Détermination de principes de gestion des circulations motorisées (cheminements mixtes / routes essentiellement agricoles, etc.).
- > Détermination des différents itinéraires « modes doux » selon les usages.
- > Coordinations avec le projet R3.
- > Amélioration et sauvegarde des couloirs écologiques sur l'ensemble du cœur.
- > Mise en place d'une gestion des franges (interface agriculture / urbanisation).
- > Définition d'une ou plusieurs zones agricoles spéciales.
- > Développement d'un projet de centre de traitement des produits phytosanitaires pour l'ensemble du cœur agricole.

Projets en cours :

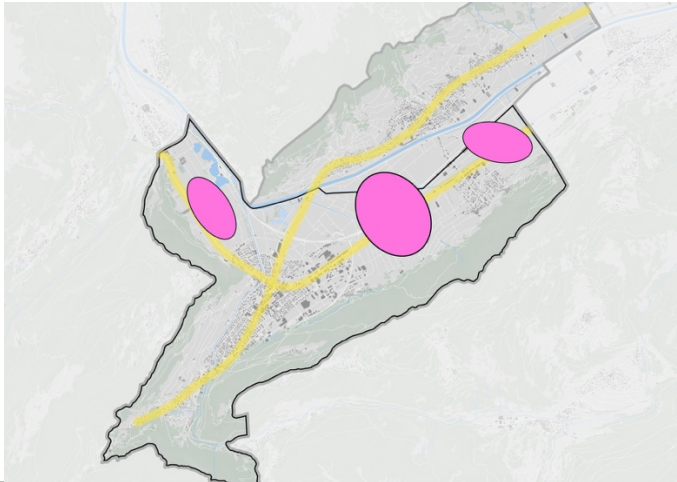
- > Canal du Toléron

Opportunité et utilité	<p>Opportunité :</p> <p>Cette planification doit pouvoir permettre de favoriser la solidarité entre exploitants, leurs bonnes pratiques professionnelles et la qualité des terres agricoles de plaine, tout en poursuivant l'intégration des problématiques biologiques, écologiques et sociales.</p> <p>Les opportunités apparaissent comme nombreuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Maintenir des périmètres centraux dédiés à l'agriculture intensive, facilitant l'exploitation par une réduction des superpositions des usages. – Garantir le contingent des SDA et leur qualité. – Orienter les différents usages ne relevant pas de l'agriculture intensive dans les franges des cœurs agricoles. – Minimiser les conflits d'usage (mobilité douce, TIM en transit, surface de compensation biologique / nature). – Favoriser la bonne intégration du projet de troisième correction du Rhône vis-à-vis des surfaces agricoles. – Poursuivre et valoriser le travail de préservation et de promotion de la biodiversité par les agriculteurs ainsi que de leur production locale.
	<p>Utilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> – CE1.5 Amélioration de la mobilité douce – CE3.1 Accroissement de la sécurité objective – CE4.4 Mise en valeur d'espaces ouverts, naturels et paysagers.

Réalisation			
Etat de coordination dans le PDC (au 01.01.21)	Pas concerné / Informations préalables / Coordination en cours / Coordination réglée		
Etat de planification	Lancement des études par cœur agricole		
Calendrier de mise en oeuvre	A compléter (par les communes)		
Autre			
Fiches concernées du PDC	A1, A2, A3, A.11, A.12, A.13, B.6, C.1, C.8	Fiches concernées du PDi	N.2.1
Lien avec les autres mesures	<p>P.R.4.1 Coordination et lien avec le Rhône</p> <p>P.R.4.2 Valorisation du paysage du Coude du Rhône</p> <p>P.E.4.1 Rétablissement et mise en valeur des structures paysagères historiques</p> <p>P.E.4.3 Revitalisation des canaux</p> <p>P.E.4.4 Projets nature</p>		

Documents mis à disposition	
------------------------------------	--

Plan de situation au 1 : 50'000



Références

- Agglo Valais Central – PA4 – Mesure P2. Team +, nomad architectes Valais sàrl, 2016.
 - Planification agricole : Espace agricole de la plaine de Grône-Chalais-Sierre, stratégies et mesures. Repetti sàrl, B+C Ingénieurs SA, 2012.
-